



**PRIORITES DE CONSERVATION ET
DE CONNAISSANCE DES
AMPHIBIENS D'Auvergne**



2017

Priorités de conservation et de connaissance des Amphibiens d'Auvergne 2017

Rédaction : Observatoire des Amphibiens d'Auvergne

Nicolas LOLIVE (CPIE de Haute Auvergne)

Relecture

Sylvain GAUMET (Cap Tronçais)
Laurent LONGCHAMBON (CPIE Clermont-Dômes)
Evéa MAUTRET (CPIE de Haute Auvergne)
Solenne MULLER (CPIE du Velay)



CLERMONT-DÔMES



HAUTE AUVERGNE



VELAY



Photos de couverture : *Bufo bufo* (Photo de Nicolas Lolive)

Citation recommandée : OBSERVATOIRE DES AMPHIBIENS D'Auvergne, 2017. *Priorités de conservation et de connaissance des Amphibiens d'Auvergne*. Observatoire des Amphibiens d'Auvergne / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 8 p.

Table des matières

Introduction	1
1. Méthodologie	2
1.1 Définition des priorités de conservation (espèces CR, EN, VU, NT ou LC de la Liste rouge régionale) :	3
1.2 Définition des priorités de connaissance (espèces DD de la Liste rouge régionale) :	4
2. Résultats	5
2.1 Priorités de conservation	5
Quelques exemples :	6
2.2 Priorités de connaissance	7
Bibliographie	8
Contributions	8

Introduction

L'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif central a travaillé ces deux dernières années à l'évaluation du risque de disparition des espèces grâce aux données disponibles et selon la méthodologie proposée par l'UICN. La Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne a ainsi été actualisée en 2017 (validation par le CSRPN le 15 novembre 2017).

Afin de compléter ce travail, une évaluation des niveaux de priorités de conservation et de connaissance a été réalisée par l'application d'une méthode standardisée explicitée dans ce document. Ce travail a vocation à servir d'outil d'aide à la décision et à la planification des actions d'étude et de conservation des Amphibiens en Auvergne.



Alytes obstetricans – N. Lolive

1. Méthodologie

Les recommandations de Barneix M. et Gigot G., 2013 ont été suivies.

La démarche de valorisation de la Liste rouge régionale se décompose en 5 étapes (cf. schéma 1, issu du rapport de Barneix et Gigot, 2013).

Pour définir les espèces à enjeux (étape 2), il faut définir des priorités de conservation et des priorités de connaissance.

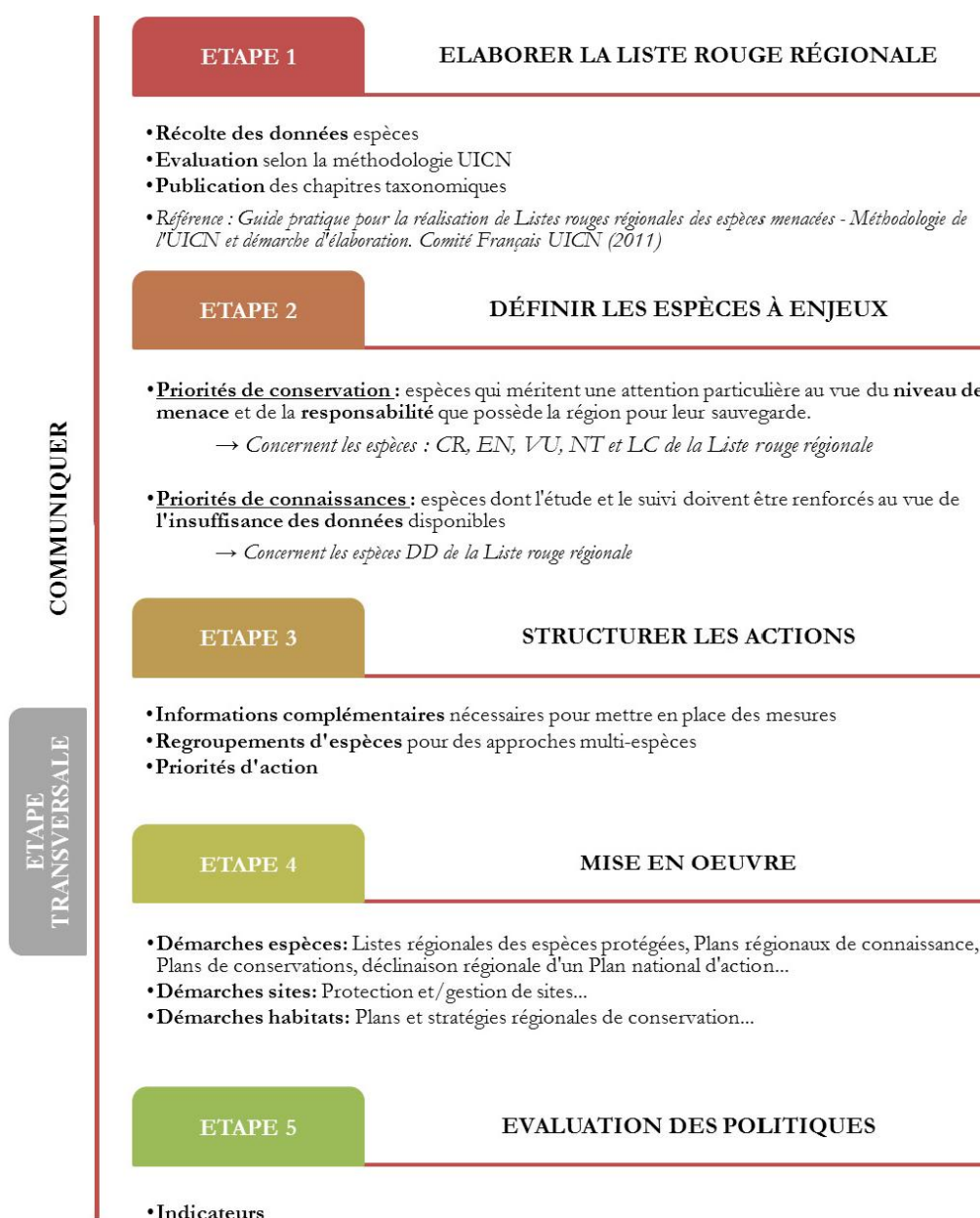


Schéma 1 : Etapes de valorisation de la Liste rouge régionale

1.1 DEFINITION DES PRIORITES DE CONSERVATION (ESPECES CR, EN, VU, NT OU LC DE LA LISTE ROUGE REGIONALE) :

Le schéma 2 donne la démarche générale (issu du rapport de Barneix et Gigot, 2013) :

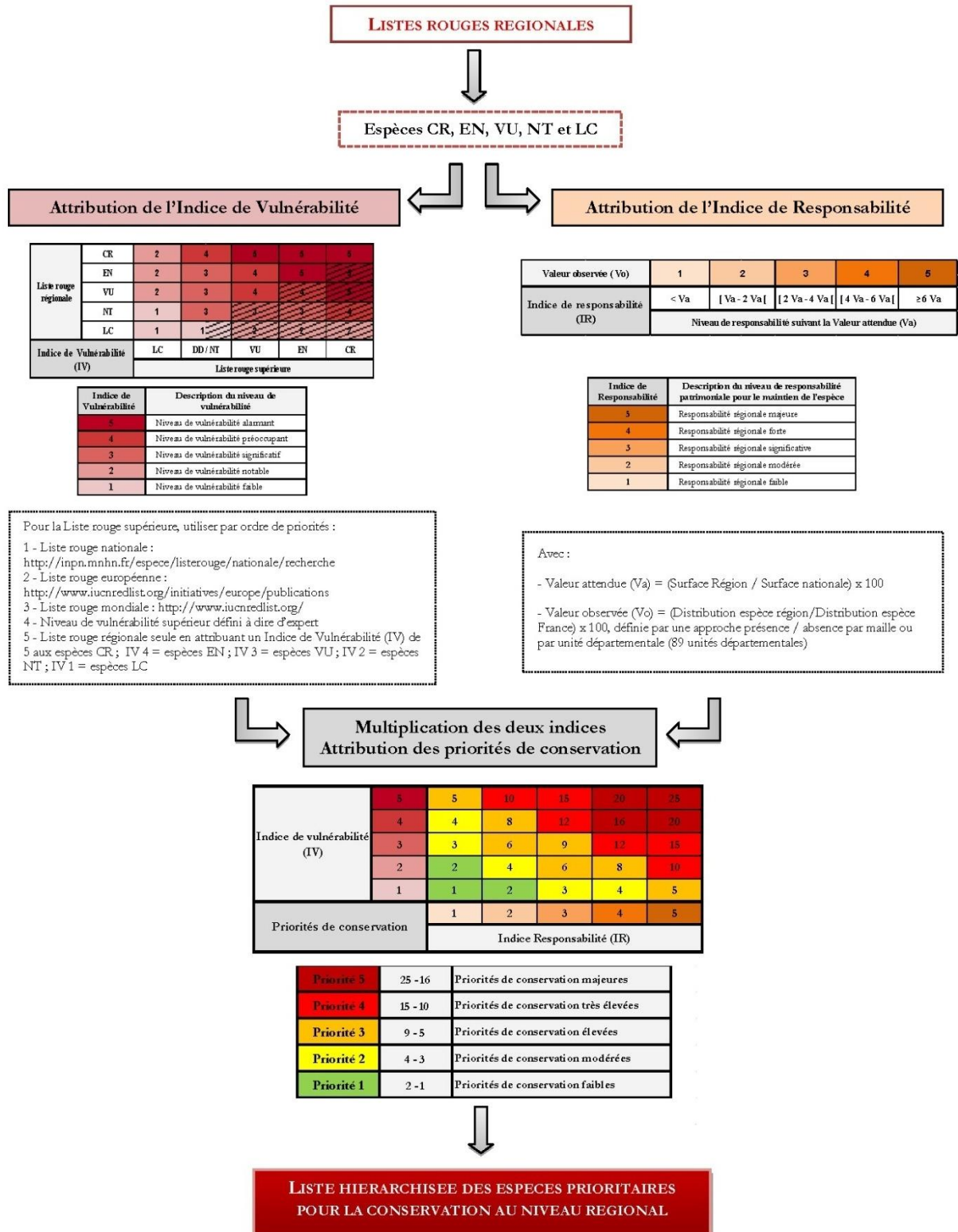


Schéma 2 : Etapes de la définition des priorités de conservation

1.2 DEFINITION DES PRIORITES DE CONNAISSANCE (ESPECES DD DE LA LISTE ROUGE REGIONALE) :

La détermination des priorités de connaissance se fait selon les étapes décrites dans le schéma 3 ci-contre (issu du rapport de Barneix et Gigot, 2013).

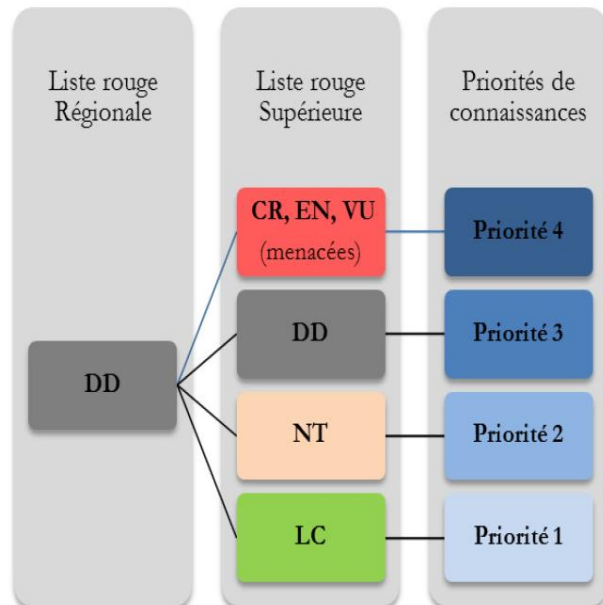


Schéma 3 : Etapes de la définition des priorités de connaissance



Salamandra salamandra – N. Lolive

2. Résultats

2.1 PRIORITES DE CONSERVATION

Le tableau suivant présente le détail des calculs pour l'attribution des priorités de conservation :

Nom scientifique	Attribution de l'Indice de Vulnérabilité			Attribution de l'Indice de Responsabilité					Attribution de la priorité de conservation	
	LRR Auvergne	LR Nationale	Indice de vulnérabilité (IV)	Nombre de mailles 2x2km dans la région	Nombre de mailles 2x2km en France	Valeur attendue (Va)	Valeur observée (Vo)	Indice de responsabilité patrimoniale (IR)	Note (IVxIR)	Priorité de conservation
<i>Bombina variegata</i>	VU	VU	4	924	4704	4,72	19,64	4	16	5
<i>Lissotriton vulgaris</i>	EN	NT	3	32	21684	4,72	0,15	1	3	2
<i>Triturus cristatus</i>	NT	NT	3	600	30904	4,72	1,94	1	3	2
<i>Triturus marmoratus</i>	NT	NT	3	276	23352	4,72	1,18	1	3	2
<i>Hyla arborea</i>	NT	NT	3	1140	25536	4,72	4,46	1	3	2
<i>Rana temporaria</i>	LC	LC	1	5356	52540	4,72	10,19	3	3	2
<i>Pelodytes punctatus</i>	EN	LC	2	36	26048	4,72	0,14	1	2	1
<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC	1	3276	62676	4,72	5,23	2	2	1
<i>Salamandra salamandra</i>	LC	LC	1	3436	60364	4,72	5,69	2	2	1
<i>Alytes obstetricans</i>	LC	LC	1	2532	51600	4,72	4,91	2	2	1
<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	1	5176	71908	4,72	7,20	2	2	1
<i>Rana dalmatina</i>	NT	LC	1	1784	48076	4,72	3,71	1	1	1
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	NT	LC	1	732	32808	4,72	2,23	1	1	1
<i>Epidalea calamita</i>	NT	LC	1	1692	38352	4,72	4,41	1	1	1
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	DD	NT			6056	4,72				
<i>Pelophylax lessonae</i>	DD	NT			2632	4,72				

Le tableau suivant présente l'analyse du nombre d'espèces par niveau de priorité de conservation :

Priorités de conservation	Nombre d'espèces	En %
5	1	7,14%
4	0	0,00%
3	0	0,00%
2	5	35,71%
1	8	57,14%

QUELQUES EXEMPLES :

***Bombina variegata* Sonneur à ventre jaune**

Le Sonneur à ventre jaune affectionne les petites pièces d'eau peu profondes et ensoleillées à des altitudes modestes. Il est présent dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire mais reste très rare dans le Cantal. En raison de son déclin et de celui de ses habitats et de ses effectifs modestes, il est classé comme « Vulnérable ».

Près de 20 % des mailles 2x2 km occupées par le Sonneur à ventre jaune en France sont situées en Auvergne. La responsabilité de la région pour la conservation de cette espèce est très importante. Cette espèce a donc la priorité de conservation la plus forte (5) car sa disparition d'Auvergne serait très négative pour sa conservation en France.

VU

Priorité de conservation 5



Bombina variegata – N. Lolive

***Lissotriton vulgaris* Triton ponctué**

Le Triton ponctué est uniquement connu de l'Allier et y est très localisé. D'anciennes stations semblent avoir disparu et celles connues aujourd'hui montrent une fragmentation sévère des populations. Il a donc été classé comme « En Danger » d'extinction en Auvergne.

Cependant, le Triton ponctué est beaucoup mieux représenté au niveau national. Si bien que l'Auvergne a une responsabilité très faible pour la conservation de cette espèce en France (0,15 % des mailles 2x2 km occupées par l'espèce en France sont en Auvergne). Il en découle une priorité de conservation modérée dans la région (2).

EN

Priorité de conservation 2

***Pelodytes punctatus* Pélodyte ponctué**

Le Pélodyte ponctué est classé comme « En Danger » d'extinction en Auvergne en raison de son déclin constaté et de sa présence restreinte uniquement à quelques sites de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, sans échanges entre eux. De plus, les effectifs sont extrêmement réduits dans le Puy-de-Dôme et faibles en Haute-Loire.

Malgré cela, la situation de cette espèce en France n'est pas préoccupante et elle est assez fréquente ailleurs. Il

EN

Priorité de conservation 1



Pelodytes punctatus – S. Muller

en résulte que l'Auvergne a une responsabilité très faible pour la conservation de l'espèce au niveau national. Par conséquent, sa conservation n'est pas considérée comme prioritaire en Auvergne (1).

2.2 PRIORITES DE CONNAISSANCE

La détermination des priorités de connaissance, selon la méthode présentée, concerne uniquement les espèces classées en « DD » dans la Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne : ***Pelophylax lessonae*** et ***Pelophylax kl. esculentus***.



Pelophylax sp. – N. Lolive

Cependant, il apparaît que des efforts importants d'amélioration des connaissances seraient nécessaires pour quelques espèces supplémentaires afin de mieux cerner leur répartition et les menaces les concernant. Cela permettrait de mieux appréhender leurs statuts dans une future révision de la Liste rouge régionale des Amphibiens.

Ces espèces supplémentaires sont les suivantes :

- ***Lissotriton vulgaris*** (Triton ponctué) : mettre en place un programme de prospections ciblées de l'espèce autour des sites historiques et ceux connus aujourd'hui afin d'affiner son aire de répartition. Mieux connaître les populations et l'écologie de l'espèce dans la région.

- ***Triturus marmoratus*** (Triton marbré) : poursuivre les prospections sur toute la marge ouest de la région afin d'affiner sa répartition et mieux comprendre les enjeux qui lui sont liés.

- ***Pelodytes punctatus*** (Pélodyte ponctué) : poursuivre les recherches de cette espèce très discrète afin de cerner au mieux les enjeux et les actions à mettre en place pour sa préservation.

Bibliographie

BARNEIX M. et GIGOT G., 2013. Listes rouges des espèces menacées et enjeux de Conservation : Etude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – Propositions méthodologiques. SPN-MNHN, Paris. 63 pages.

OBSERVATOIRE DES AMPHIBIENS D'Auvergne, 2017. *Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne*. Observatoire des Amphibiens d'Auvergne / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 14 pages.

Contributions

Ce travail a été possible grâce à la contribution de nombreuses structures et personnes pour la révision de la Liste rouge régionale des Amphibiens d'Auvergne.

L'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne remercie donc les structures ayant transmis des données pour la réalisation de cette Liste rouge (et bien sûr leurs très nombreux contributeurs !) : Agence française pour la biodiversité, Biome, Cap Tronçais, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Clermont-Dômes, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Velay, Chauve-Souris Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Conseils départementaux de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, Ligue pour la protection des oiseaux, Office national des forêts, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Société herpétologique de France, Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier, Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez.

